

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Equipement, logement, transports et mer: personnel Question écrite n° 11224

### Texte de la question

M Henri d'Attilio appelle l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation des agents et ouvriers professionnels des travaux publics de l'Etat. Conscient de l'evolution des taches d'entretien et d'exploitation du domaine public, votre ministere s'emploie, depuis quelques annees, a transformer progressivement une partie des emplois d'agents des TPE en emplois d'OP 2, permettant ainsi annuellement a une partie de ceux-ci (10 p 100 par an) d'acceder au groupe IV de remuneration. Cependant cette mesure est sans rapport avec le projet de statut d'agent d'exploitation qui avait ete arrete lors du comite technique paritaire ministeriel du 12 janvier 1984. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il envisage de publier les decrets relatifs au statut d'agent d'exploitation des TPE, avec reclassement indiciaire aux groupes IV, V et VI de remuneration, afin de prendre en compte l'evolution du metier d'agent de travaux.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le corps comporte actuellement 36 389 emplois autorises, repartis en 13 830 emplois d'agents de travaux, 16 696 d'ouvriers professionnels de 2e categorie (OP 2) et 5 863 d'ouvriers professionnels de 1re categorie (OP 1). Classes en categorie C et relevant respectivement du groupe de remuneration III, des echelles III et IV, ces fonctionnaires sont charges, en plus de leurs taches traditionnelles d'entretien, de l'exploitation du reseau routier et navigable. C'est pourquoi l'administration de l'equipement s'est engagee en 1983 dans la realisation d'un plan pluriannuel tendant a la requalification de 10 000 emplois d'agents de travaux en emplois d'OP 2. Ainsi, a la fin de l'annee 1989, 9 500 agents de travaux auront pu acceder au grade d'OP 2 par simple voie d'inscription sur la liste d'aptitude, alors que l'acces a ce grade s'obtient normalement par concours. Par ailleurs, l'administration poursuit ses reflexions sur les perspectives d'evolution et de reforme possible de la situation de ces personnels, compte tenu des nouvelles qualifications exigees par la modernisation de tout ce secteur d'activite.

#### Données clés

Auteur : M. d'Attilio Henri
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11224

Rubrique: Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1438